

## Edito

### Entreprise, quel avenir ? Citoyen, quel avenir ?

Malgré un tissu industriel plus que réduit et la situation de l'emploi toujours aussi catastrophique, le patronat local produit, depuis 2008, toujours plus sans pour autant payer ce qu'il doit.

En effet, sur trois années d'exercice, ce sont 9,5 millions d'heures supplémentaires qui ont été effectuées dans les entreprises et les services du département qui ont amputé de 37,2 millions d'euros le financement de la solidarité nationale dont 27,3 millions pour le seul financement de la protection salariale (exonération de cotisations).

Pour le dernier trimestre 2010 (derniers chiffres connus), 800.000 heures ont été effectuées, entraînant un manque à gagner de 2,5 millions pour l'ensemble de la Sécurité Sociale. La démonstration n'est plus à faire. Le gouvernement met en place ce que le Medef et la CGPME veulent, au mépris des citoyens et de la solidarité dans ce pays.

En même temps, pour le mois de décembre, 18.508 demandeurs d'emploi étaient recensés dans les agences locales de Pôle Emploi. Le gel des salaires dans la fonction publique, pas ou peu d'augmentation dans les entreprises, pas de coup de pouce au SMIC et aux minima sociaux nous étaient annoncés par le pouvoir en place.

La bataille sur les salaires doit s'engager partout. L'augmentation du pouvoir d'achat pour tous doit être notre priorité. Combien de salariés, de retraités précaires ? Combien de jeunes sans perspective d'avenir qui voient leurs parents se tuer au travail alors qu'aucun emploi qualifié ne leur est proposé ? Cette situation sociale est digne d'un temps plus ancien.

Le débat sur la durée et le «coût du travail» orchestré par l'UMP et les socialistes, la TVA sociale soutenue elle aussi par ces politiques n'ont qu'un seul et unique but : dédouaner le monde capitaliste de ses responsabilités et affaiblir encore un peu plus la classe ouvrière.

Le libéralisme dans toutes ses formes doit être fermement combattu afin que les richesses produites dans ce pays reviennent à ceux qui les créent. Les patrons locaux voudraient que la société soit au service de l'entreprise en éliminant toute solidarité entre les salariés.

La résistance doit s'organiser partout avec une CGT combattante et nombreuses, à l'écoute des salariés et des citoyens.

*Sébastien MARTINEAU*



**Sommaire :**

- Edito : Entreprise et citoyen, quel avenir ?
- P 2 & 3 : Les syndicats Cheminots s'adressent aux usagers, Salariés, élus pour la défense de la ligne SNCF Bourges, Vierzon, Montluçon.
- P 4 : Privatisation des Services Publics et de la Poste.
- P 5 : Mobilisation au CHS Georges Sand de Chezal-Benoît.
- P 6 : Continuité syndicale.
- P 7 : Chronique juridique.
- P 8 : Souscription UD - Voyage de LSR 18.

## AGENDA

**Pour la défense  
de la ligne SCNF  
Vierzon-Bourges-Montluçon  
Rassemblement le  
MARDI 1<sup>er</sup> MARS  
10 h 30  
Gare de St-Amand Montrond**

# USAGERS - POPULATION - SALARIÉS - ÉLUS

## Les Syndicats CGT des Cheminots de Vierzon – Bourges – Montluçon s'adressent à vous :



Depuis plusieurs années la politique de la SNCF et du gouvernement d'abandon du service public, conduit à des dégradations importantes de vos conditions de transport. Vous le subissez, nous les vivons tous les jours pendant l'exercice de nos métiers.

Aujourd'hui, après une dégradation majeure de la qualité de service, une nouvelle étape de réduction du service public sur la ligne Montluçon/Paris pourrait être franchie. Le nombre de relations et la fréquence des trains directs seraient sérieusement revus à la baisse.

Les Syndicats CGT de cette liaison tiennent à échanger avec vous sur cette remise en cause qui porterait un coup fatal au maintien de cette ligne. Pour ce faire, ils tiennent et tiendront un certain nombre d'initiatives dans les semaines qui viennent : interpellation des élus, du gouvernement, conférence de presse, information des usagers, des comités d'usagers, etc...

Seuls, les cheminots ne pourront pas obtenir satisfaction. Signez la pétition et manifestez pour la défense de la ligne le :

**Mardi 1<sup>er</sup> MARS à 10 h 30**  
**Gare de ST AMAND MONTROND**

**ENSEMBLE nous serons plus forts**  
**et nous pouvons gagner.**

-O-O-O-O-

# PÉTITION DES USAGERS ET DE LA POPULATION DE LA LIGNE Montluçon - Bourges - Vierzon - Paris

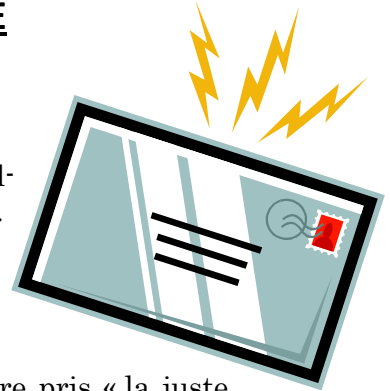
Nous demandons le maintien du caractère national de la ligne.

- Le maintien de tous les trains directs : Montluçon-Paris et Paris-Montluçon : trains 3908 – 3909 – 3918 – 3917 ainsi que 3913 – 3920 – 3924 : les week-ends, dimanches et fêtes.
- L'amélioration et le respect des correspondances pour les trains, actuellement non directs : 875680 – 875681 – 861113 – 875685, etc...
- La modernisation de l'infrastructure de cette ligne par l'électrification le relèvement de la vitesse et la mise en double voie.
- La modernisation du matériel roulant pour améliorer le confort, la fiabilité sur cette ligne et préparer l'avenir.

NOM – Prénom	Adresse	Signature

*Cette pétition sera remise au gouvernement, à la direction SNCF, à RFF, aux Elus Politiques, Maires, Députés, Conseils Régionaux, Conseils Généraux, agglomération ou pays.*

## **PRIVATISATION des SERVICES PUBLICS et de LA POSTE** **après la Venue de N. Sarkozy**



Quelques jours après la visite électorale de Nicolas Sarkozy à St Amand-Montrond, la CGT veut apporter une réponse sur les services publics. En effet, ce thème largement abordé lors de la réunion avec les maires du Cher fut traité avec mépris et démagogie par le président de la république.

Concernant la privatisation de La Poste, notre président n'a pas encore pris « la juste mesure » du mécontentement populaire. Sur les services publics et La Poste en particulier, sa visite St Amandoise laisse augurer du pire si rien ne s'oppose à cette vision réductrice. Son annonce de diminution des déficits publics signifie encore plus de réorganisations, moins d'emplois, plus de stress et de mal-vie au travail.

Contrairement à ce qu'annonce notre président en campagne électorale, les postiers ne sont pas opposés au service public mais ils défendent l'idée de services de proximité avec des emplois en nombre et en qualité. Pour cela, il est nécessaire de partager les gigantesques bénéfices du CAC 40 (60 milliards d'euros en 2010 après 47 milliards en 2009) et de revenir sur les exonérations de cotisations sociales qui assèchent la protection sociale sans développer l'emploi.

Pour 2011, la question de l'emploi sera au centre des revendications avec la volonté de La Poste de ne remplacer qu'un départ sur 5 générant des difficultés de fonctionnement des services et une souffrance au travail inédite.

Dans le département du Cher, la souffrance se traduit par des arrêts de travail, maladies professionnelles, accidents de travail de plus en plus nombreux malgré une sous déclaration chronique de ces derniers.

Le centre de tri de Bourges est fragilisé par le non remplacement des départs et par la volonté de la direction de déplacer des activités postales vers le centre de tri de l'Indre et Loire.

Dans le St-Amandois, de grandes menaces pèsent sur l'avenir des bureaux de poste de Charenton du Cher ou Bruère Allichamps. Dans le premier cas, La Poste a l'intention, et cela depuis nombreuses années, de déplacer les facteurs de Charenton dans un nouveau local à proximité de la Cité de l'Or de St Amand. Cela n'a qu'un seul et unique objectif, la suppression d'un certain nombre d'emplois de postiers aggravant des conditions de travail déjà passablement dégradées et réduisant aussi la qualité du service rendu au public.

Pour Bruère, La Poste demande la transformation du bureau en Agence Postale Communale avec un salarié employé et rémunéré par la commune. Outre le fait que cette transformation réduit la gamme des services, cela transfère aussi des dépenses supplémentaires aux collectivités locales.

Dans le cas de ces deux exemples, il est possible de s'y opposer à l'image de Chezal-Benoit, Graçay ou Quincy avec la mobilisation des élus, de la population. Il va sans dire, mais c'est mieux en le disant, que la CGT soutiendra des actions de cette forme.

### **Les Postiers sont appelés à manifester leur colère lors de la journée d'action nationale à la Poste le 29 Mars 2011.**

A l'occasion des élections cantonales des 20 et 27 mars 2011, les candidats à ces élections doivent se prononcer précisément sur leur volonté de maintenir des services publics de qualité et de proximité.



**CGT - SUD Santé**

## **CH George SAND Chezal-Benoît**

Une délégation composée de militants CGT, SUD Santé et de salariés, a rencontré Monsieur Servier dans le cadre de l'action concernant les gardes médicales de nuit et les pharmacies.

Nous n'avons obtenu aucune réponse précise à nos revendications. Le Directeur a simplement proposé une rencontre avec le corps médical.

Les personnels réunis en Assemblée Générale cet après-midi ont voté la participation à une rencontre avec des médecins des trois sites à Chezal-Benoît, ainsi que la reconduction de l'occupation des locaux dans l'attente de cette réunion.

Le Directeur Général a été informé de notre décision et s'est engagé à nous rappeler.

**RESTONS MOBILISES ET MAINTENONS LA PRESSION POUR GAGNER.**



### **FORMATION SYNDICALE :**

**du 7 au 11 MARS à Bourges**

↳ **Stage N2 2<sup>ème</sup> partie**

**21 et 22 MARS à Bourges**

↳ **Journée d'étude sur la protection sociale**  
**(Retraite et dépendance)**

**29 – 30 & 31 MARS à Bourges**

↳ **Vie Syndicale et Politique Financière**

**du 4 au 8 Avril à Moulins sur Yèvre**

↳ **Stage CHSCT/ATMP**

*Inscrivez-vous rapidement auprès de l'UD  
et déposez vos congés éducation UN MOIS  
avant le début de la formation auprès de vos  
employeurs.*

# ***De l'utilité de la «continuité syndicale» : les syndicats de retraités***

Pour un certain nombre de syndiqués actifs, il peut paraître inutile, voire étrange, de continuer à se syndiquer une fois la retraite arrivée. Pour eux, le syndicalisme n'agirait que dans le rapport employeur-salarié.

Tout d'abord, dans le cas de syndicats de retraités d'entreprises, il est important de garder un lien avec les camarades encore actifs, de leur donner un coup de main (distribution de tracts, pétitions, etc...) pour des tâches devenues de plus en plus nécessaires, vu la multiplication des attaques contre les salariés (protection sociale, retraite, libertés syndicales, salaires stagnants...).

Le temps syndical se rétrécit également comme peau de chagrin : les retraités, eux, ont du temps libre, ils connaissent bien leur ancienne entreprise, sur le plan du travail, mais aussi sur le plan syndical, et les actifs trouveront grand intérêt à faire appel à leurs « anciens ».

Pour les entreprises sans section de retraités ou pour les « isolés », les « Multipro Retraités » (à Bourges, Vierzon, La Guerche, Saint-Amand) accueillent des ex-salariés de tous horizons, de tous genres d'entreprises et ce brassage, cette diversité sont fort chaleureux. Des salariés qui ont pu se sentir isolés dans de petites structures (ex : commerce, services ...) trouveront là la force et la solidarité du syndicat.

Dans les deux cas (section d'entreprise ou section multipro), ce sont les valeurs de la CGT, solidarité, lutte, que nous retrouverons, avec la fierté et la satisfaction de continuer à lutter, de faire de notre retraite une période utile, comme nous le faisons dans notre vie salariée active et militante.

Cette lutte, cette volonté de continuer à contribuer à la vie syndicale, donc citoyenne, peut se concrétiser de diverses façons : pour les sections d'entreprise, coups de main (tracts, réunions communes avec le syndicat d'actifs, etc...). Pour les multipro. Il est également possible de garder contact avec le syndicat actif de l'entreprise d'origine. Dans tous les cas, une aide militante est toujours la bienvenue, pour les structures territoriales : UD, UL, Région ; participation aux différentes instances : CE, Bureaux, collectifs (INDECOSA, IHS ....), tâches matérielles comme distributions de tracts, collages, envois de courriers, bulletins, etc...

Et puis et surtout, il ne faut pas croire qu'étant retraité on n'est plus concerné par le monde du travail. Les retraites, la protection sociale ne sont rien d'autre que du « salaire différé », salaire versé par l'employeur durant la période d'activité. Un retraité reste donc en quelque sorte un salarié particulier ; il vit actuellement dans une société où la lutte de classes est, ô combien d'actualité. On vient de le voir dans la bataille des retraites de l'automne 2010 (où les retraités ont pris une large place, en particulier dans notre département).

De fortes menaces pèsent aussi sur les actuelles retraites, ne serait-ce que sur leur montant qui ne sera peut-être pas garanti éternellement si on écoute Medef et Gouvernement. De même pour les retraites complémentaires (ARRCO et AGIRC) qui peuvent être modifiées dans le sens des intérêts du patronat.

Et que dire de la protection sociale, des mutuelles, de la perte d'autonomie, sujets qui concernent au premier chef les retraités et pour lesquels ceux-ci doivent se mobiliser avec leurs organisations syndicales CGT ?

Les actifs d'aujourd'hui seront les retraités de demain et la solidarité entre générations est une évidence. Dans la société actuelle, les attaques fusent contre toutes les catégories d'âge ; c'est ce que résume merveilleusement le slogan CGT le plus populaire durant la « bataille des retraites » : « *Les jeunes dans la galère, les vieux dans la misère, cette société-là, on n'en veut pas !* ». La lutte doit être permanente, à tout âge.

Mais les départs en retraite entraînent trop souvent une déperdition d'adhérents CGT. Il est donc important pour les syndicats actifs de préparer ce départ de l'entreprise de leurs futurs retraités, de les persuader de continuer à adhérer et à militer à la CGT de façon différente, certes, mais utile. Les syndicats de retraités, en aval, peuvent également préparer cette future arrivée par différents contacts.

Il ne faut pas attendre que leur retraite soit arrivée ; disséminés « dans la nature », éloignés du site de l'entreprise, parfois difficiles à retrouver et à joindre, leur syndicalisation sera problématique. Syndicalement parlant, c'est en activité que se prépare la retraite, pour que continuent les luttes pour et par une grande et forte CGT.

*Le Secrétaire du Syndicat Multipro Retraités Bourges*

### FORFAITS A JOUR



En décembre dernier, le Comité Européen des Droits Sociaux (CEDS) a jugé contraire à la charte sociale européenne la loi française sur le forfait jours. Rappelons qu'une convention de forfait en jours fixe un certain volume de temps travaillé ainsi qu'un salaire forfaitaire incluant les jours de réduction du temps de travail. Les salariés au forfait en jours ne sont donc pas soumis aux dispositions relatives à la durée légale hebdomadaire de travail et aux durées maximales quotidiennes et hebdomadaires de travail. Certes, ils doivent bénéficier du repos quotidien (11 heures) et hebdomadaire (24 heures), des jours fériés chômés dans l'entreprise et des congés payés. Il n'en demeure pas moins qu'un salarié soumis au forfait jours peut travailler légalement jusqu'à 78 heures par semaine ! Une durée jugée excessive par le CEDS avec des heures de travail anormalement élevées sans majoration de rémunération. Notre législation sur le temps de travail doit donc être remise en conformité avec le droit européen. Sans attendre, le patronat, si prompt à invoquer l'insécurité juridique engendrée par notre code du travail, serait inspiré de rouvrir les négociations avec les organisations syndicales représentatives sur les accords non-conformes, comme le réclame la CGT. En cas de refus des employeurs, ce sera inévitablement le conseil de prud'hommes qui mettra, à la demande des salariés, les forfaits «à jour» en appliquant la Charte sociale européenne. Laurent Milet.

### GREVE DE SOLIDARITE – Conditions de licéité

Un arrêt de travail constitue une « grève » lorsque certaines conditions sont réunies. Il faut une cessation collective et totale du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles. L'enjeu de cette qualification est important : un mouvement de grève «licite» protège les salariés contre d'éventuelles mesures de rétorsion de la part de l'employeur (discrimination, licenciement ou toute autre sanction). De telles mesures sont nulles, sauf faute lourde commise par le salarié.

Qu'en est-il de la grève de solidarité ? Les salariés peuvent-ils débrayer pour soutenir l'un d'entre eux, menacé de licenciement ? Oui, mais à certaines conditions, selon la cour de cassation.

Dans un arrêt du 5 janvier dernier, elle précise que la grève de solidarité, pour être licite, ne doit pas être étrangère à des revendications professionnelles intéressant l'ensemble du personnel. Dans cette affaire, la grève, décidée par les salariés pour soutenir le délégué syndical convoqué à un entretien préalable au licenciement, était intrinsèquement liée à la volonté d'obtenir des augmentations de salaires dans le cadre des NAO auxquelles participait ce même délégué.

**Cas. Soc. 5 janvier 2011 – n° 10-10685 – Sté Locaboat plaisance.** En cas de sanction ou de menace de licenciement (généralement sous un faux prétexte) à l'encontre d'un salarié syndicalement « actif », les travailleurs solidaires peuvent se mettre en grève à condition de présenter des « revendications professionnelles ». A ce titre, ils peuvent, selon nous, demander l'arrêt de la discrimination dont le salarié fait l'objet et le respect du droit (constitutionnel) d'adhérer à un syndicat pour défendre ses intérêts.

### PAS DE CONFUSION - Jour férié, jour RTT

L'octroi de jours RTT aux salariés est en principe destiné à récupérer des heures qu'ils effectuent au-delà de la durée légale du travail, soit 35 heures hebdomadaires ou 1.600 heures annuelles. Les modalités de prise de ces jours sont en principe fixées par l'accord d'entreprise (ou d'établissement) qui les met en place, ou, à défaut, par l'accord de branche. Les jours RTT peuvent être pris par journées ou par demi-journées, pour partie au choix du salarié et pour partie au choix de l'employeur.

Quant aux jours fériés, rappelons que en théorie, seul le 1<sup>er</sup> mai est un jour férié chômé. En pratique, les conventions collectives accordent fréquemment aux salariés un certain nombre de jours fériés chômés (et donc payés) au cours de l'année. Un jour férié peut-il coïncider avec un jour RTT ? Impossible, répond la Cour de Cassation dans un arrêt du 26 octobre dernier : les jours de repos acquis au titre de la réduction du temps de travail ne peuvent être positionnés sur un jour férié. Dans le cas contraire, le salarié a droit au versement d'une indemnité compensatrice.

**Cass. Soc. 26 octobre 2010 – n° 09-42493 – ERDF et GRDF**

Cet arrêt s'inscrit dans le droit fil de la jurisprudence de la Cour de cassation. Dans un arrêt antérieur, il a été affirmé que les jours RTT ne peuvent être positionnés sur un jour férié chômé, ni sur des jours de congés (Cass. Soc. 23 mars 2007 – n° 05-43045-ADDSEA). Précision intéressante dans cet arrêt : les juges avaient relevé que les jours acquis au titre de la RTT résultaient de la seule différence entre la durée hebdomadaire moyenne réellement pratiquée (en l'espèce 39 heures) et la durée hebdomadaire légale (soit 35 heures). Leur nombre ne pouvait donc être réduit à due proportion des congés trimestriels issus de la convention collective dont bénéficiaient les salariés, « ces congés étant étrangers à la mise en œuvre de la réduction du temps de travail ».

En 2010, la Souscription qui a rapporté près de 3.000 Euros à contribué à l'équilibre de notre budget. Nous remercions les militants(es) qui se sont impliqués dans cette action qui ne peut pas être négligée et que nous reconduisons pour 2011.

Bien que nous soyons conscients des difficultés que vous pouvez rencontrer dans cette démarche de sollicitation de votre entourage, les résultats de 2010, malgré de nombreuses inégalités, montrent toutes les potentialités de réussite.

Cette année, la Commission Exécutive de l'Union Départementale apporte quelques modifications :

- 1/ Les chèques cadeau seront répartis différemment de manière à mieux «récompenser» un plus grand nombre de syndicats.
- 2/ Afin d'éviter la coupure des vacances d'été qui faisait «traîner les choses en longueur», **les carnets de souscription seront en votre possession courant Mars ou début Avril pour un tirage impératif le 15 Juin.**

**NOUS INSISTONS POUR QUE LA RENTRÉE D'UN TRES GRAND NOMBRE DE CARNETS RÉGLÉS NOUS PERMETTE DE TENIR LES DÉLAIS ET DE DISTRIBUER LES LOTS «DANS LA FOULÉE».**

Bon courage et fraternelles salutations syndicales.

*La Commission Financière et de Contrôle*



## **LSR 18**

# **VOYAGE en TUNISIE ..... CHANGEMENT de PROGRAMME !**

De graves évènements se déroulent en Tunisie avec une intervention forte du peuple pour des avancées démocratiques.

LSR 18 a donc décidé, après accord des inscrits pour le voyage prévu en Tunisie en Mai prochain, **d'en modifier radicalement le contenu et la destination.**

C'est pourquoi, après propositions du voyageur Simplon, nous avons ensemble choisi un

**SEJOUR EN AUTRICHE-TYROL DU SAMEDI 11 AU SAMEDI 18 JUIN 2011.**

Une étude la plus approfondie possible nous conduit à une hausse du prix d'une centaine d'euros par rapport à celui de la Tunisie.

**TARIF POUR CE SEJOUR** : 950,00 € par personne pour les adhérents  
et 971 € pour les non adhérents.

Les personnes qui souhaitent s'inscrire doivent le faire rapidement. Ils pourront échelonner leurs versements selon un échéancier qui leur permet un règlement sans difficultés.

**Pour toute information, contactez :**

Josiane et Robert FOURNIER au 02 34 34 45 32  
Michel CHOLLET au 02 48 57 42 64